
**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 17 janvier 2011 à 9 h
4555, rue de Verdun**

PRÉSENCES :

Monsieur le maire Claude Trudel, Maire d'arrondissement
Madame la conseillère Ginette Marotte, Conseillère de ville
Monsieur le conseiller Alain Tassé, Conseiller de ville
Madame la conseillère Andrée Champoux, Conseillère d'arrondissement

ABSENCES :

Monsieur le conseiller Paul P. Beaupré, Conseiller d'arrondissement
Monsieur le conseiller André Savard, Conseiller d'arrondissement
Madame la conseillère Ann Guy, Conseillère d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Gilles Baril, Directeur d'arrondissement
Monsieur Dany Tremblay, Directeur de l'Aménagement urbain et des services aux entreprises
Madame Francine Morin, Responsable du protocole et des relations publiques
Madame Diane Vallée, Directrice de la culture - sports - loisirs et développement social
Monsieur André Harvey, directeur de cabinet
Madame Louise Hébert, Directrice du bureau d'arrondissement et secrétaire du conseil d'arrondissement

CA11 210001

Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement.

Il est proposé par le conseiller Alain Tassé

appuyé par la conseillère Andrée Champoux

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le lundi 17 janvier 2011, à 9 h.

10.01

CA11 210001.1

PÉRIODE DE QUESTIONS.

La période de questions n'a pas lieu étant donné l'absence d'un auditoire.

10.02

CA11 210002

La conseillère Ginette Marotte déclare, suivant l'article 361 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, qu'elle est susceptible d'être en conflit d'intérêts, en raison d'un projet de démolition/reconstruction touchant sa propriété, dans le secteur 24-03. Ainsi, elle s'abstient de participer aux délibérations et de voter sur cette résolution.

Abroger les résolutions CA10 210526, CA10 210527 et CA10 210581 et demander au comité exécutif d'abroger la résolution CE11 0043, relativement au projet de règlement modifiant le Règlement 04-047 sur le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal.

Il est proposé par la conseillère Andrée Champoux

appuyé par le conseiller Alain Tassé

ET RÉSOLU D'abroger les résolutions CA10 210526, CA10 210527 et CA10 210581.

ÉGALEMENT RÉSOLU

DE demander au comité exécutif d'abroger la résolution CE11 0043.

40.01 1102174011

CA11 210003

La conseillère Ginette Marotte déclare, suivant l'article 361 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, qu'elle est susceptible d'être en conflit d'intérêts, en raison d'un projet de démolition/reconstruction touchant sa propriété, dans le secteur 24-03. Ainsi, elle s'abstient de participer aux délibérations et de voter sur cette résolution.

Avis de motion - Projet de règlement modifiant le Règlement 04-047 sur le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal.

La conseillère Andrée Champoux donne avis que sera présenté un règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) visant :

1. À encadrer et supporter le développement de l'Institut universitaire en santé mentale Douglas;
2. La protection du patrimoine des grands ensembles bâtis;
3. La poursuite de la relance des zones commerciales;
4. Le changement de vocation des églises aux fins du logement social ou du mouvement communautaire;
5. La requalification du secteur des entrepôts du Chemin du Golf;
6. Ajustement pour une station-service sur la Pointe-Nord du quartier de L'Île-des-Soeurs;
7. À consolider les pôles civiques et communautaires existants en concentrant les activités sociocommunautaires et les services municipaux à la population.

41.01 1112174001

CA11 210004

La conseillère Ginette Marotte déclare, suivant l'article 361 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, qu'elle est susceptible d'être en conflit d'intérêts, en raison d'un projet de démolition/reconstruction touchant sa propriété, dans

le secteur 24-03. Ainsi, elle s'abstient de participer aux délibérations et de voter sur cette résolution.

Adoption du projet de règlement modifiant le Règlement 04-047 sur le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal.

SOU MIS **projet de règlement** modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) visant :

1. À encadrer et supporter le développement de l'Institut universitaire en santé mentale Douglas;
2. La protection du patrimoine des grands ensembles bâtis;
3. La poursuite de la relance des zones commerciales;
4. Le changement de vocation des églises aux fins du logement social ou du mouvement communautaire;
5. La requalification du secteur des entrepôts du Chemin du Golf;
6. Ajustement pour une station-service sur la Pointe-Nord du quartier de L'Île-des-Soeurs;
7. À consolider les pôles civiques et communautaires existants en concentrant les activités sociocommunautaires et les services municipaux à la population.

Il est proposé par la conseillère Andrée Champoux

appuyé par le conseiller Alain Tassé

ET RÉSOLU QUE le **projet de règlement** modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) soit adopté tel que présenté.

ÉGALEMENT RÉSOLU :

DE tenir une assemblée publique de consultation par l'intermédiaire du maire d'arrondissement ou d'un autre membre du conseil désigné par le maire le lundi 7 février 2011 à 18 h, à la salle 205 de la mairie de l'arrondissement de Verdun.

43.01 1112174001

Levée de la séance.

Il est proposé par le conseiller Alain Tassé

appuyé par la conseillère Andrée Champoux

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la séance soit levée à 9 h 13.

70.01

MAIRE

SECRÉTAIRE